

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2014

SALLE DU CONSEIL – MAIRIE DE BAGE-LA-VILLE

Dominique REPIQUET, Maire de Bâgé-la-Ville, souhaite la bienvenue à tous. Il souhaite une bonne réunion de travail et invite tous les membres au verre de l'amitié à l'issue de la réunion.

Le Président le remercie d'accueillir le Conseil Communautaire, excuse Michel VOISIN, remercie le Trésorier de sa présence, ainsi que celle de Laure CHEVRY et Karima MARHOUSS du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val-de-Saône (SMBRVS).

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

↳ Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME FRANCE INITIATIVE (PFI)

Karima MARHOUSS présente au Conseil Communautaire un diaporama de présentation sur l'opportunité de mettre en place une Plateforme France Initiative (PFI) sur le territoire du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val-de-Saône (cf. diaporama en annexe). Le Comité Syndical du SMBRVS a souhaité que chaque EPCI se positionne sur deux points : d'une part le principe de mise en place d'une PFI sur le territoire, et d'autre part l'adossement de la PFI à une structure existante ou la création d'une structure indépendante.

Au cours de la présentation, les Conseillers Communautaires ont pu échanger et débattre sur le projet de PFI.

Dominique REPIQUET s'interroge sur le montant du fonds de prêts d'honneur, et notamment s'il s'avère insuffisant au regard des dossiers présentés. Karima MARHOUSS précise que le Comité d'Agrément a un rôle important, puisque c'est à lui de sélectionner les projets éligibles et de déterminer les montants des prêts d'honneur accordés en fonction du fonds disponible.

Jean-Pierre RETY demande si cette PFI ne vient pas se substituer aux banques. L'idée de la PFI est d'être un levier de financement mais pas de se substituer aux banques. Le montant du prêt d'honneur est rarement suffisant pour couvrir le besoin de financement total d'un projet. En recevant un avis favorable du Comité d'Agrément, cela apporte une caution supplémentaire à la viabilité d'un projet et permet au porteur de projet de mobiliser d'autres financements.

Christine BOURRET demande si toutes les entreprises sont éligibles. Cela dépend des choix stratégiques du Comité d'Agrément. Cependant, au regard des prêts d'honneur accordés, il s'agit le plus souvent de TPE (Très Petites Entreprises).

Christian FAVRE s'interroge sur le devenir du fonds apporté par la Région au-delà des 5 ans. L'aide régionale de 240 000€ pour la constitution du fonds est intégrée dans le Contrat de Développement Rhône Alpes (CDRA). Au-delà des 5 ans, la Région n'apporte plus de fonds car le fonds de roulement de prêts d'honneur sera suffisant.

En réponse à une interrogation de Jean-Jacques BESSON, le réseau de PFI existe depuis environ 25 ans au niveau national.

Noël ROZAND fait remarquer que le choix d'un adossement à une structure existante comporte un risque en matière de gouvernance avec une faible représentativité au Conseil d'Administration, d'autant plus que le principe de mutualisation du fonds n'apporte aucune garantie de la redistribution sous forme de prêts d'honneur sur notre territoire.

En réponse à une interrogation de Sylvette PRUDENT sur la localisation de la PFI en cas de création d'une structure indépendante, le Président indique que rien n'est défini aujourd'hui, même si un bureau avait été prévu au sein de la pépinière d'entreprises. Il reste disponible, le cas échéant.

Jean-Paul BENAS souhaite insister sur l'intérêt second d'une PFI pour les porteurs de projets, qui est de pouvoir être accompagnés par des professionnels. En étant sélectionnés par le Comité d'Agrément, les projets reçoivent une caution morale et le système de parrainage fiabilise les projets.

↳ En conclusion, Guy BILLOUDET invite le Conseil Communautaire à délibérer. Avec une abstention, le Conseil se positionne favorablement à la mise en place d'une PFI sur le territoire du SMBRVS. Quant à la nature de la structure, 2 conseillers communautaires sont favorables à un adossement à une structure existante, 1 personne s'abstient et les autres conseillers communautaires sont favorables à la création d'une structure indépendante.

CANDIDATURE DU SMBRVS A UN CDDRA

Laure CHEVRY présente au Conseil Communautaire un diaporama (cf. diaporama en annexe) :

- du bilan du Contrat de Développement Rhône Alpes (CDRA) qui vient de s'achever,
- et de la candidature du Syndicat Mixte Bresse Revermont Val-de-Saône (SMBRVS) à un nouveau contrat, intitulé Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA).

Le Comité Syndical du SMBRVS a approuvé le dépôt de candidature, qui requiert également la transmission des délibérations des EPCI composant le territoire du SMBRVS.

↳ En conclusion, le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer, qui approuve à l'unanimité la candidature du SMBRVS au CDDRA.

ACTE DE VENTE AU PROFIT DE LA SEMCODA

Le Président rappelle que 6 logements locatifs ont été construits par la SEMCODA au-dessus de la maison de santé à Bâgé-le-Châtel. Par délibération du 10 décembre 2012, le Conseil Communautaire a autorisé la signature du compromis avec la SEMCODA pour les droits à construire des 6 logements.

S'agissant de logements sociaux, la vente est consentie à titre gratuit. L'avis des Domaines a été délivré le 14 mars 2013. La cession étant consentie à titre gratuit, l'estimation des droits à construire, évalués à un montant de l'ordre de 76 560 €HT, a été faite pour les besoins de la publicité foncière.

Le dossier de division en volumes a été établi par le cabinet BOUSSION FLEURY, géomètres experts, le 28 mai 2013 afin de séparer la maison de santé des logements et créer les servitudes nécessaires.

Le Conseil Communautaire doit délibérer pour autoriser la signature de l'acte de vente au profit de la SEMCODA.

↪ Le Conseil accepte à l'unanimité.

DELIBERATIONS DU BUREAU

Le Président rappelle que par délibération du 21 avril 2008, le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau pour autoriser le Président à signer les marchés publics, avec la nécessité d'en rendre compte à chaque Conseil. Deux résultats d'appels d'offres ont été délibérés lors du dernier Bureau le 10 janvier 2014.

- **Construction d'un bâtiment de self stockage en immobilier d'entreprise – ZA Mâcon Est à Replonges - 01750 :**

Conformément au rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre, les entreprises retenues sont les suivantes :

	MONTANT ESTIMATION HT	MONTANT OFFRE LA MIEUX DISANTE	ENTREPRISES
LOT N°01 - TERRASSEMENT - VRD	347 143,80 €	291 508,90 €	DE GATA
LOT N°02 - GROS ŒUVRE	202 028,94 €	144 388,44 €	JUILLARD ET FILS
LOT N°03 - CHARPENTE METALLIQUE	131 190,00 €	97 705,00 €	IRCM
LOT N°04 - COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGE	159 068,19 €	139 166,42 €	BAUX
LOT N°05 - EQUIPEMENTS DE QUAI - MENUISERIES EXTERIEURES	31 180,00 €	35 605,00 €	IMPEK
LOT N°06 - PLATRIERIE - PEINTURE - FAUX PLAFOND	8 327,10 €	7 576,40 €	PETETIN
LOT N°07 - CARRELAGE - FAIENCE	4 147,80 €	3 576,24 €	EVIEUX
LOT N°08 - PLOMBERIE - SANITAIRE	2 850,00 €	2 026,00 €	BRANDAO
LOT N°09 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	39 395,00 €	15 839,37 €	DUCLUT ET FILS
MONTANT TOTAL HT	925 330,83 €	737 391,77 €	-20,3%
MONTANT TVA	181 364,84 €	144 528,79 €	
MONTANT TOTAL TTC	1 106 695,67 €	881 920,56 €	

OPTIONS RETENUES			
LOT N°03 - Option N°01 : Escalier métallique		9 375,00 €	IRCM
LOT N°04 - Option N°04 : Couverture translucide en remplacement du bac de couverture sur couloir		-788,50 €	BAUX
MONTANT TOTAL HT BASE + OPTIONS		745 978,27 €	
MONTANT TVA BASE + OPTIONS		146 211,74 €	
MONTANT TOTAL TTC BASE + OPTIONS		892 190,01 €	

- **Réorganisation de la plateforme de compostage sur la commune de Feillens – 01570 :**
 Conformément au rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre, l'entreprise retenue est la suivante :

Montant de l'estimation : 182 000,00 €HT

Offre mieux disante : 129 528,00 €HT DE GATA - 28,8%

VALEUR TECHNIQUE

La note maximale de la valeur technique est de 100 points.
 Chaque chapitre possède sa propre note maximale. Le total étant de 100.

Valeur technique de l'offre	Note maxi	DE GATA	GUINOT	SOCAFL	QUIVET
Phasage des travaux sous forme de planning	10	8	8	8	5
Modalités déroulement	20	18	18	18	15
Moyens humains	10	8	8	8	8
Moyens matériels	10	8	8	8	8
Fournitures	20	18	18	18	15
Traçabilité déchets	15	12	12	12	12
Sécurité, hygiène, propreté	15	12	12	12	12
TOTAL (/ 100) avant pondération	100	84	84	84	75
Coefficient de pondération	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Note pondérée	40,00	33,60	33,60	33,60	30,00
Classement		1	1	1	4

PRIX

La note 100 est attribuée à l'opérateur économique le moins-disant. 1 point est retiré aux autres offres par pourcentage de différence avec le moins-disant.

		DE GATA	GUINOT	SOCAFL	QUIVET
MONTANT DE L'OFFRE AE		129 528,00	132 860,00	176 357,60	163 810,00
% différence avec le moins-disant		0,00%	2,57%	36,15%	26,47%
TOTAL (/ 100) avant pondération	100	100	97,43	63,85	73,53
Coefficient de pondération	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Note pondérée	60,00	60,00	58,46	38,31	44,12
Classement		1	2	4	3

RECAPITULATIF GENERAL

RECAPITULATIF GENERAL		DE GATA	GUINOT	SOCAFL	QUIVET
Valeur technique de l'offre - note pondérée	40,00	33,60	33,60	33,60	30,00
Montant de l'offre - note pondérée	60,00	60,00	58,46	38,31	44,12
NOTE TOTALE (/ 100) pondérée	100,00	93,60	92,06	71,91	74,12
CLASSEMENT		1	2	4	3

Le Président précise qu'au budget ordures ménagères, le solde des crédits disponibles sur 2013 en investissement (65 000 € environ) sont insuffisants pour engager ces travaux. Si nous voulons que la plateforme de compostage soit opérationnelle avant l'afflux saisonnier des déchets verts, il est nécessaire d'ouvrir des crédits avant le vote du budget prévu le 17 mars prochain.

Cela est possible conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que :

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les crédits d'investissements ouverts en 2013 au budget OM (hors remboursement de la dette) s'élevaient à 420 873,04 €. Il est donc possible d'ouvrir le ¼, soit 105 218,26 €.

↳ Le Conseil accepte à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Gardien de la déchetterie :

Régis CLAIR, gardien de la déchetterie, nous a confirmé ce jour par courrier son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril prochain. Une procédure de recrutement va donc être lancée très rapidement pour prévoir son remplacement.

2. Informations des Présidents de Commissions :

Jean-Paul BENAS : Commission Environnement/Hydraulique le 18/02/2014 à 18h30.

Brigitte JANOTA : Commission Famille le 20/02/2014 à 18h30.

Jean-Michel DIOCHON : Commission Bâtiments le 07/02/2014 à 18h00.

Daniel CLERE : Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ) le 18/02/2014 à 17h00.

Le Vice-président fait état des rencontres entre les membres du CIJ et les personnes âgées des MARPA/PUV, ainsi que de la visite du SDIS.

Dominique REPIQUET : Commission Assainissement Non Collectif le 18/02/2014 à 20h30.

Réunion publique pour les réhabilitations le 21/02/2014 à 18h30.

Bertrand VERNOUX présente au Conseil Communautaire l'ordre du jour de la dernière Commission Sports Loisirs Culture qui s'est déroulée le 23 janvier dernier à 18h30. La gestion du gymnase à Manziat a été abordée, et notamment les modalités d'utilisation du gymnase par le Comité d'organisation de la Fête du Boudin. La commune de Manziat a pu exposer sa problématique d'équité vis-à-vis de l'ensemble des associations de la commune. La question sera étudiée en tenant compte de cette problématique. Cette réunion a permis également de dresser le bilan annuel de l'office de tourisme et d'étudier leurs différents projets et demandes pour 2014. La demande de subvention de l'association Foot Fauteuil du Pays de Bâgé a été étudiée.

Enfin, la Commission a approuvé à l'unanimité la mise en place du programme pluriannuel pour 4 terrains de football synthétiques sur l'ensemble du territoire. L'aide prendrait la forme d'un fonds de concours, à un taux de 50% hors subventions, et porterait uniquement sur le terrain synthétique (hors

équipements, de type éclairage, pare ballons, etc.). Les communes resteraient ainsi à l'initiative de toutes les réalisations. Le Conseil Communautaire doit à son tour se positionner sur l'adoption du principe et les modalités de ces fonds de concours.

↳ Le Conseil accepte à l'unanimité.

3. Prochaine réunion du Conseil Communautaire :

Le prochain Conseil Communautaire se déroulera le 24 février prochain à 20h30 à Bâgé-le-Châtel. L'ordre du jour sera consacré principalement au Débat d'Orientations Budgétaire (DOB).

----- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée -----